

## DÉLIBÉRATION N°DL20260031 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

#### MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2026,

Considérant la taille démographique de la collectivité (strate 20 000 à 49 999 habitants),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Le présent rapport porte les majorations pouvant être appliquées aux indemnités des élus. En effet la commune est classée chef-lieu de canton et bénéficie de la DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale).

Concernant la spécificité de chef lieu de canton la majoration pouvant être appliquée est fixée à 15 %.

En qualité de bénéficiaire de la DSU la majoration est calculée en divisant le taux de l'indemnité votée par le taux maximal susceptible d'être voté pour la strate et en multipliant par le taux maximal susceptible d'être voté pour la strate supérieur. Les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus.

1- Détermination des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués après majoration :

	Nb	Taux	Après majoration DSU	TOTAL après majoration chef-lieu de canton
Maire	1	74,70%	91,30%	102,50%
Adjoints	12	23%	30,66%	34,11%
Conseiller délégué A	7	10%	13,33%	14,83%
Conseiller délégué B	8	6%	8%	8,9%

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour,

3 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

8 abstentions

M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;  
Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ;  
Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la mise en œuvre des majorations prévues par les textes pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués, à compter de leur date d'entrée en fonctions.
- **d'autoriser** le versement des indemnités.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*